



**DECLARATION PREALABLE
D'ANIMATIONS MUSICALES, À TITRE PONCTUEL,
DANS LES ETABLISSEMENTS, LOCAUX OU
INSTALLATIONS PRIVES RECEVANT DU PUBLIC**

Cette demande doit être transmise à la Ville de Die **au moins 10 jours** avant la date prévue à l'adresse suivante :

Ville de DIE
Service de police municipale
Tél : 04 75 21 08 85
Email : police@mairie-die.fr

1 - Déclarant

Noms et prénoms de l'exploitant de l'établissement :

.....

Noms et prénoms de l'organisateur(s), si autre que l'exploitant :

.....

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

2 – Caractéristiques

Lieu : Extérieur Intérieur

Type de musique (amplifiée ou non – genre musicale) :

.....

Date :

Horaire de début : Horaire de fin :

Date et signature

Cadre réservé à l'administration

N° /
Reçu le :

Réf : Arrêté municipale n° 08/193 du 20 mai 2008